

ATTENTION

au démarchage

FRAUDULEUX

LE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE
EN MATIÈRE DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE EST INTERDIT DEPUIS
LA LOI DU 24 JUILLET 2020

EN AUCUN CAS UN
SERVICE PUBLIC NE
DÉMARCHE



Ne communiquez
jamais de données personnelles
comme identifiant fiscal ou vos
coordonnées bancaires.
Ne signez aucun document, il peut
s'agir d'un bon de commande.
Vérifier l'identité de
l'entreprise.

Tout comportement
suspect ou abusif signaler le sur :
signal.conso.gouv.fr ou
<https://victimesduphotovoltaïque.com/>
signaler-arnaque-photovoltaïque
auprès de votre mairie
et à la gendarmerie

DEVIS SIGNÉ DÉLAI
DE RÉTRACTATION
14 JOURS

Vous avez un doute? Contactez-nous:

Maison de l'habitat,
23 avenue Anita Conti - Saint-Malo
02.99.21.17.26
du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le
mercredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h30



Ensemble,
améliorons votre habitat



Saint-Malo
Agglomération



Bretagne
romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

avec

